

110 N° 2 1988

Les vestiges laissés dans le tombeau et la foi
du disciple (Jean 20,1-9)

Jacques WINANDY (osb)

p. 212 - 219

<https://www.nrt.be/fr/articles/les-vestiges-laisses-dans-le-tombeau-et-la-foi-du-disciple-jean-20-1-9-462>

Les vestiges laissés dans le tombeau et la foi du disciple (Jn 20, 1-9)

Les textes évangéliques relatifs à l'ensevelissement du Christ et à la découverte du tombeau vide ont fait l'objet de nombreuses études, souvent motivées, à une époque récente, par le désir d'élucider quelque peu les origines du saint Suaire de Turin. Les plus fouillées et les plus dignes d'intérêt ont sans doute été, en langue française, celles du P. Ceslas Lavergne¹, O.P., et de M. André Feuillet², P.S.S. Au terme d'une enquête parfois laborieuse, et mises à part quelques divergences dans l'interprétation des détails, ces deux auteurs sont parvenus à la même conclusion : quand Pierre pénètre dans le tombeau (Jn 20, 6-7), il voit le linceul affaissé, retombé sur lui-même, tandis que le *soudarion* qui avait servi à maintenir fermée la bouche du défunt avait gardé sa forme circulaire et faisait saillie sous le drap. Ce que constate à son tour le disciple bien-aimé, et il en déduit que Jésus est ressuscité et que son corps est passé à travers le linceul sans le déplacer.

Chez l'un comme chez l'autre de ces auteurs, cette conclusion se fonde sur une analyse philologique serrée des termes employés. On ne peut qu'admirer la rigueur, la vaste érudition dont elle témoigne, applaudir au souci d'objectivité qui l'a guidée. Tout est-il dit, cependant, et n'a-t-on plus qu'à se taire, quand on a refermé ces pages si denses, apparemment exhaustives ? Il m'a semblé que le sujet pouvait être repris et traité d'une façon plus simple ; ce qui, d'ailleurs, m'a amené à conclure autrement que les auteurs cités. Mais avant de commencer, je voudrais faire trois observations dont l'utilité n'échappera pas à ceux qui ont quelque connaissance du débat en cause.

1. *La preuve de la résurrection de Jésus d'après Jean 20, 7. Le sudarium et la position des linges après la résurrection. Le corps glorieux et la preuve que Jésus est ressuscité*, extrait, dans *Quaderni «Sindon»*, Turin, 1961.

2. *La découverte du tombeau vide en Jean 20, 3-10 et la foi au Christ ressuscité*, dans *Esprit et Vie* 87 (1977) 257-266 ; 273-284 ; «L'identification et la disposition des linges funéraires de la sépulture de Jésus d'après les données du quatrième évangile», dans *Atti del II Congresso Internazionale di Sindonologia*, Turin, Ed. Paoline, 1978, p. 239-251.

1. Le *sindôn* dont parlent les Synoptiques (*Mt* 27, 59; *Mc* 15, 46; *Lc* 23, 53) n'est pas, spécifiquement, un linceul. Le mot ne désigne pas autre chose qu'une pièce de tissu. L'hébreu biblique n'a pas de terme correspondant à notre mot «linceul», non plus que l'araméen, ni d'ailleurs le grec³ et le latin. Pour signifier ce drap mortuaire, l'hébreu moderne, s'inspirant de la Mishna, a dû recourir à un hapax: ce mot *thakhrik* qu'on ne trouve qu'en *Est* 8, 15, où il désigne le manteau d'apparat dans lequel se drapait Mardochee quand il sortit du palais royal après sa réhabilitation.

2. L'a-t-on assez remarqué, il y a eu quelque chose d'insolite dans l'emploi de ce drap pour envelopper le corps de Jésus. Tel n'était pas l'usage, à cette époque, chez les Juifs. Nous rappellerons plus loin comment se faisait alors la toilette funèbre.

3. Toutes les études parues sur le sujet supposent comme allant de soi que le linceul est resté dans le sépulcre après la résurrection. Une seule exception: celle d'E. Delebecque, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence⁴. Or il s'agit là, de toute évidence, d'une idée préconçue. J'ai tenté naguère, dans une simple note, d'attirer l'attention sur le faux problème qu'elle pouvait faire naître⁵. Aussi bien ne jouera-t-elle aucun rôle dans l'essai de solution qui va être proposé ici.

Venons-en maintenant aux textes.

Les Synoptiques, comme il vient d'être dit, parlent unanimement de *sindôn*, simple pièce de toile faite ordinairement de lin. Marc (15, 46) nous apprend que Joseph d'Arimatee l'acheta tout exprès pour l'emploi qu'il voulait en faire; sans doute la trouva-t-il dans quelque boutique voisine du Calvaire. Or — répétons-le — ce n'était pas l'usage, chez les Juifs de ce temps, d'envelopper ainsi le corps d'un défunt⁶. Pour préparer la mise au tombeau, on commençait, comme nous le faisons encore, par laver le corps. Puis on l'oignait

3. Le mot *entaphion*, que donnent les dictionnaires, a un sens trop vague et trop général («chose qui se rapporte aux funérailles») pour s'appliquer spécifiquement à un linceul. Dans l'usage gréco-romain, il arrivait qu'on recouvrit le corps d'un drap, mais seulement durant l'exposition qui en était faite préalablement à la sépulture.

4. *Le tombeau vide* (Jean 20, 6-7), dans *Revue des Études grecques* 90 (1977) 239-248.

5. Dans Th. HUMBER, *L'énigme du saint Suaire: image du Christ?*, Paris, Cerf, 1979, p. 51, n. 7.

6. Ce n'est donc pas à un drap de ce genre que se rapporte l'observation faite par Jean: «comme c'est l'usage, chez les Juifs, d'ensevelir» (*Jn* 19, 40); et l'on voit par là l'erreur commise par le P. Lavergne lorsque, parlant de Lazare, et d'ailleurs sans y insister, il suppose que «le linceul était probablement resté dans le sépulcre» (*La preuve...*, cité n. 1, n. 57).

d'huiles parfumées (et c'est là ce que les femmes se préparaient à faire le matin de Pâques). Enfin, on le revêtait de ses plus beaux habits, on le parait de ses bijoux et, s'il y avait lieu, des insignes de son rang. C'est dans cet appareil, et sans l'emploi d'un cercueil, qu'on le transportait, en s'aidant d'une civière, jusqu'au lieu de la sépulture⁷.

C'est bien là, en somme, ce que supposent trois des récits de résurrection que nous a conservés le Nouveau Testament: celle du jeune homme de Naïn (*Lc* 7, 14-15), celle de Lazare (*Jn* 11, 43-44), celle enfin de Tabitha (*Ac* 9, 40-41). Dans aucun de ces cas il n'est fait mention d'un linceul et, chaque fois, le mort, ou la morte, se redresse, se lève, et reprend sa place parmi les vivants dans la tenue où il ou elle se trouvait.

Mais, dans le cas du Christ, il en allait autrement. D'abord, les soldats s'étaient approprié et partagé ses vêtements et, à supposer qu'on eût pu s'en procurer d'autres, il ne pouvait, de toute façon, être question de procéder à la toilette funèbre comme on le faisait d'ordinaire: le temps pressait, il fallait faire vite, car l'heure du sabbat approchait⁸. D'où l'emploi, tout provisoire, d'un drap, d'ailleurs très ample, pour couvrir le corps de Jésus, autant par souci de décence qu'en témoignage de respect.

Mais c'est ici que surgit notre problème. Ce drap, ce *sindôn*, Jean, lui, ne le mentionne pas. Il parle d'*othonia*, de linges, sans autre précision (*Jn* 19, 40; 20, 5-6). On a cru, il est vrai, que parmi ces linges pouvait se trouver le *sindôn*; mais enfin ce n'est là qu'une hypothèse, et d'ailleurs, pourquoi ce pluriel? Et pourquoi ne pas nommer expressément le drap qui enveloppait le corps de Jésus?

A cette question, il y a, croyons-nous, une réponse toute simple: c'est que ce détail n'intéressait pas le narrateur; ou plutôt, ne cadrerait pas avec son propos, n'offrait pas d'intérêt par rapport à l'enseigne-

7. Cf. R. DE VAUX, *Les Institutions de l'Ancien Testament*, Paris, Cerf, 1978, I, p. 94-95. L'usage semble avoir évolué vers plus de simplicité après 70 (voir sur ce point LAVERGNE, *La preuve...*, p. 11). Même alors, cependant, les termes employés ne désignent pas des linceuls, mais des vêtements tout ordinaires, sans luxe ni recherche. On remarquera d'autre part que le mot employé par Jean: *entaphiazéin* (19, 40; voir 12, 7 et Mt 26, 12; Mc 14, 8) ne signifie pas à proprement parler «ensevelir», mais «préparer la mise au tombeau», «faire la toilette funèbre». On trouve ce verbe dans la Septante, en Gn 50, 2, pour signifier l'embaumement auquel se livrèrent les médecins égyptiens sur le corps de Jacob.

8. Voir Mc 15, 42 et Jn 19, 42. A cette allusion des évangélistes à une observance stricte du repos sabbatique, on a objecté le traité *Sabbat* 23, 5, selon lequel il était permis, le jour du sabbat, de rendre à un défunt les derniers devoirs. Mais cette entorse à la loi est tardive et ne fut sans doute jamais le fait que de certains milieux, de tendance plutôt libérale.

ment qu'il voulait donner.

C'est ce qu'il va falloir expliquer en détail; mais avant d'aller plus loin, il peut être utile de rappeler que l'auteur du quatrième évangile est coutumier de ces silences⁹. Ici même, nous en avons deux autres exemples: seule Marie-Madeleine est mentionnée, alors que — nous le savons par les Synoptiques — d'autres femmes l'accompagnaient; ce que révèle d'ailleurs, chez Jean lui-même, le « nous » du verset 2. Pourquoi cette sorte d'exclusion? Parce que seule Marie-Madeleine devait rapporter aux Apôtres, ou du moins à Pierre et à l'autre disciple, la découverte du tombeau vide, et qu'à ce point de vue la présence à ses côtés d'autres femmes n'avait pas de signification.

Rien non plus n'est dit de la réaction de Pierre après qu'il eut constaté ce qui devait provoquer chez son compagnon l'éveil de la foi¹⁰. Pourquoi, ici encore, ce silence? Parce que le disciple bien-aimé devait garder le rôle, qui lui est constamment assigné, de témoin privilégié et de type idéal du croyant.

Aucune mention, donc, chez Jean, du *sindôn*, du drap mortuaire. Mais pourquoi parle-t-il d'*othonia*?

Comme le précédent, ce terme a un sens très vague, très élastique. On l'a souvent traduit par «bandelettes»: ainsi Crampon, Lille, Maredsous au ch. 19, Osty, la *TOB*, la *Pléiade*; et, de soi, ce sens n'est pas exclu; mais mieux vaut, comme l'a fait la Bible de Jérusalem, lui garder le sens très général qu'il a en fait et qui a permis de l'appliquer à «des linges de toute grandeur et de toute forme»¹¹: simples pièces de toile fine, vêtements de dessous, serretête, voiles de femme, peut-être voiles de navire, et, dans le langage médical, pansements ou bandages. Pour déterminer le sens que Jean a voulu lui donner, nous avons heureusement le verbe qui en explique l'emploi: *edêsan* (*Jn* 19, 40), verbe qui ne saurait signifier, quoi qu'on en ait dit, autre chose que «lièrent», «enserrèrent».

Relisons maintenant la phrase tout entière:

«(Joseph et Nicodème), ayant pris le corps de Jésus, le lièrent au moyen de linges, avec (ou parmi) les aromates¹², comme c'est

9. Le P. LAVERGNE lui-même a publié jadis un livre intitulé: *Les silences de saint Jean*, Tournai, Desclée, 1940.

10. Il nous faut recourir à Luc, écho affaibli de la tradition johannique, pour apprendre qu'alors l'Apôtre «s'en retourna chez lui, étonné de ce qui était arrivé» (*Lc* 24, 12).

11. F.-M. BRAUN, *Le linceul de Turin et l'Évangile de saint Jean*, dans *NRT* 66 (1939) 907.

12. La manière dont ces aromates — myrrhe et aloès (v. 39) — furent employés

la coutume chez les Juifs de préparer la mise au tombeau.»

Qu'est-ce à dire? Que sont ces linges avec lesquels on lie, on attache, le corps de Jésus? Ce ne saurait être de ces bandelettes, enserrant le corps tout entier, telles qu'on en voit chez les momies égyptiennes. Pareil usage n'a jamais eu cours en Palestine, pas plus que l'embaumement; il était propre à l'Égypte, et d'ailleurs, dans le cas présent, il s'agissait, répétons-le, d'un ensevelissement tout provisoire. Mais ce qui est dit de Lazare en 11, 44 fournit ici un parallèle très éclairant et du reste souvent exploité: «Le mort, est-il dit, sortit les pieds et les mains liés par des courroies (ou, simplement, par des cordons ou lacets, *keiriais*¹³, et son visage était — je traduis littéralement — lié autour par un suaire, *soudariô*¹⁴.»

Or, que voit l'Apôtre Pierre quand, alerté par Marie-Madeleine, il accourt et entre dans le tombeau? Le corps de Jésus a bel et bien disparu. A sa place, que reste-t-il? Les *othonia* gisant on ne nous dit pas où et «le *soudarion* qui avait été sur sa tête gisant, non pas avec les *othonia*, mais à part, enroulé en un seul endroit (c'est-à-dire seul à sa place)» (Jn 20, 6-7).

Éclairée par le parallélisme qui vient d'être rappelé, la courte description que nous venons de lire doit nous faire comprendre que les *othonia*, les linges, avaient été employés, à défaut de courroies ou de lacets, pour lier, pour attacher ensemble, les mains et les pieds de Jésus; plus exactement, ses poignets et ses chevilles; cela,

n'est pas précisée. Faits de résines odorantes réduites en granules ou en poudre, ils auraient été, selon certains, répandus sur le corps de Jésus; mais de cela le linceul de Turin ne porte pas trace, à ma connaissance. Il est possible que la couche funèbre en ait été saupoudrée; mais la plus grande partie de ce mélange était vraisemblablement destinée à être brûlée, au pied de cette couche, dans des cassolettes, selon un usage dont la Bible donne un exemple dans le cas du roi Asa (2 Ch 16, 14; voir aussi *ibid.*, 21, 19, et Jr 34, 5).

13. Ici encore, il s'agit d'un mot dont le sens est très lâche et qui serait mieux traduit par «attaches». Il peut aussi bien désigner des sangles de lit que de simples rubans. Aussi ne saurait-on arguer de ce terme, en l'opposant à *othonia*, pour écarter tout rapprochement entre les deux textes de Jean: 20, 6-7 et 11, 44, comme l'a fait R. MAHONEY, *Two Disciples at the Tomb. The Background and Message of John 20, 1-10*, coll. Theologie und Wirklichkeit, 6, Berne-Francfort, P. Lang, 1974, p. 133.

14. Il faut noter, à propos de ce dernier mot, que le *sudarium* des Romains n'était pas, comme on l'a dit trop souvent, un simple mouchoir. Il faut plutôt se le représenter à l'instar d'une de nos grandes serviettes de toilette. Bien qu'utilisé en principe pour s'éponger le visage, il a servi, en fait, à une foule d'autres usages, comme d'être enroulé sur la tête en guise de turban ou de voile. Dans le cas de Jésus comme dans celui de Lazare — où la chose apparaît nettement —, il a dû être employé pour maintenir la bouche fermée. Spontanément, on l'imaginerait alors plié et replié pour former un bandeau; mais les termes employés par l'évangéliste («son visage était lié autour» [11, 44]; «qui avait été sur sa tête» [20, 7]) invitent plutôt à le voir couvrant la tête à la manière d'un fichu ou d'un foulard, et fermement serré sous le menton.

pour faciliter le transport et donner au corps, une fois étendu sur la banquette funéraire, une attitude digne. Et c'est bien là ce que va confirmer la suite du récit.

A son tour, en effet, l'autre disciple pénètre à l'intérieur; et alors, continue le narrateur, «il vit, et il crut» (v. 8).

Le verbe croire, *pisteuô*, est chez Jean un mot-clé, et l'un des plus employés. Presque toujours, il s'applique à la foi en Jésus, en sa personne et en sa mission¹⁵. Ici, comme va le montrer le verset suivant, la foi porte sur la résurrection¹⁶.

Mais pourquoi donc la vue des linges et du suaire a-t-elle soudain éclairé l'esprit du disciple, lui révélant que Jésus était sorti vivant du tombeau?

A cette question, saint Jean Chrysostome a répondu en disant que si le corps avait été dérobé, on ne l'aurait pas dépouillé des linges qui le couvraient, ni pris soin de mettre à part et d'enrouler le suaire¹⁷.

Solution plausible, il faut le concéder. Mais est-ce bien à cette explication quelque peu prosaïque qu'a pensé l'auteur de l'évangile spirituel? N'a-t-il pas plutôt fait, en l'attribuant au disciple avec lequel il s'identifiait, un rapprochement avec la scène précédemment décrite de la résurrection de Lazare, scène dont on conviendra qu'elle avait été comme le signe annonciateur et pour ainsi dire le prodrome de la résurrection de Jésus¹⁸?

Or, après avoir rappelé Lazare à la vie, Jésus avait donné cet ordre: «Déliez-le, et laissez-le aller!» (*Jn* 11, 44). Le mort, en effet, nous l'avons vu, était sorti du tombeau pieds et poings liés, et le visage enserré dans un suaire. Aujourd'hui, en ce jour qui aurait dû être celui de ses funérailles rituelles, Jésus s'était lui-même, ou

15. «Voir» et «croire» sont associés comme ici en *Jn* 6, 29-30.36; 11, 45; 20, 25.29.

16. Faut-il rappeler ici l'étrange interprétation de saint Augustin? Selon lui, le disciple — supposé être l'Apôtre Jean — aurait alors reconnu que Marie-Madeleine avait vu juste en croyant que le corps avait été enlevé (*De consensu evangelistarum*, III, 23, 69, CSEL, 43, p. 362; *In Iohannem*, 120, CC, 36, p. 664). L'évêque d'Hippone n'a pas vu que la réflexion gauchement formulée par l'évangéliste au verset 9 ne devait pas se comprendre comme s'il avait voulu dire qu'à ce moment encore ils (les disciples?) ne saisirent pas que Jésus devait ressusciter d'entre les morts, mais, au contraire, que c'était *jusque-là seulement* qu'ils n'avaient pas pensé à l'Écriture qui annonçait cette résurrection, et qu'alors leurs yeux s'ouvrirent.

17. *Homélie* 85 (al. 84) sur *S. Jean*, 4, PG, 59, 465.

18. Au verset 9, l'emploi inopiné chez Jean du verbe *anastênaî* pour signifier «ressusciter» — habituellement, il dit *egeirô* — semble intentionnel. C'est en effet ce même mot qu'il a employé en 11, 23-24 à propos de la résurrection de Lazare.

avait été divinement, débarrassé de ses liens¹⁹. D'où la lumière qui, soudain, jaillit dans l'esprit du disciple: le corps n'a pas été dérobé, Jésus est bel et bien ressuscité.

C'est que, remarque l'évangéliste, «ils ne savaient pas encore que, d'après l'Écriture, il fallait qu'il ressuscitât d'entre les morts» (v. 9): réflexion destinée à expliquer comment ce fut alors, et alors seulement, à partir de la vue des linges laissés dans le sépulcre, que ce disciple, et les autres à sa suite, se rendirent compte que la résurrection avait été annoncée par l'Écriture.

Mais à quoi donc ont-ils pensé au juste? Au point où nous sommes arrivés, il serait peu utile de se demander si le mot *graphê* désigne ici l'Écriture en général, la Bible dans son ensemble, ou seulement un texte particulier de cette dernière. Laissant de côté ce problème, il est indubitable que, pour l'Église ancienne, ce fut surtout dans les Psaumes qu'il fallait aller chercher l'annonce de la résurrection du Seigneur²⁰, dans ces textes si nombreux qui chantent le salut accordé par Yahvé à son serviteur. Or, parmi ceux-ci, il en est un qui a dû paraître singulièrement accordé à la petite scène que nous venons d'analyser. Je veux parler du *Psaume 116*, dont le verset 3 dit ceci:

Les liens de la mort m'enserraient,
les angoisse du shéol m'oppressaient.

Mais Dieu répond à la prière de celui qui l'implore, et celui-ci peut maintenant s'écrier:

De grâce, Yahvé, je suis ton serviteur,
ton serviteur, le fils de ta servante!
Tu as défait mes liens! (v. 16).

Comme Lazare, et bien plus que lui, Jésus avait recouvré sa liberté. Il allait bientôt le montrer, en apparaissant à qui il voulait, en survenant à l'improviste, toutes portes closes, et en disparaissant à sa guise. En lui l'Esprit triomphait, et sur lui la mort n'avait plus aucun pouvoir (*Rm* 6, 9).

B-4891 Malmédy
Bernister, 24

Jacques WINANDY, O.S.B.

19. Le *soudarion* en était un aussi, puisque, étroitement serré sous le menton, il eût empêché le ressuscité de parler, ou du moins gêné son élocution; d'où vient qu'il est mentionné ici comme dans le cas de Lazare.

20. Jésus les mentionne expressément en *Lc* 24, 44, à la suite de la Loi et des prophètes. Voir aussi *Ac* 2, 25-32.34-35; 4, 11; 13, 33-37, etc.

Sommaire. — Pourquoi *Jn* 20, 1-9 ne mentionne-t-il pas le *sindôn* dont parlent les Synoptiques? Pourquoi la vue des linges laissés dans le sépulcre a-t-elle soudain éclairé l'esprit du disciple bien-aimé? C'est à ces deux questions que l'article publié ci-dessus tente de donner une réponse toute simple.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Un auteur dont la science a fait jadis autorité, E. Levesque, a cru pouvoir identifier le *soudarion* johannique avec le *sindôn* des Synoptiques²¹. Mises à part des affirmations fort contestables, son argumentation se fonde essentiellement sur l'emploi, dans le *Targum* de Ruth, du mot araméen *soudarâ* pour désigner le linge ou drap dans lequel la jeune Moabite recueillit l'orge dont Booz voulut la gratifier (*Rt* 3, 15). Dans le mot hébreu correspondant, *mitpahath*, Levesque a vu, avec d'autres traducteurs, un manteau, et il en a conclu que, chez Jean, le mot *soudarion* était une transcription, non pas, comme on le croit généralement, du latin *sudarium*, mais de l'araméen *soudarâ*, et qu'il désignait une pièce de tissu au moins aussi grande que le «manteau» de Ruth.

Pareille déduction pêche par la base, car, sur le sens de l'hébreu *mitpahath* — qu'on trouve également en *Is* 3, 22 —, on ne peut faire que des hypothèses. Dans le passage cité de Ruth, la *Bible de Jérusalem* l'a, de fait, traduit par «manteau»; mais la *TOB* y voit une cape, la Pléiade, s'appuyant sans doute sur Gesenius, un châle, Osty et Chouraqui une écharpe! Si le targumiste l'a rendu par *soudarâ*, n'est-ce pas, précisément, que pour lui il s'agissait de la grande serviette appelée *sudarium* par les Romains, serviette dont il est loisible d'imaginer que Ruth avait passé une extrémité dans sa ceinture pour s'en servir comme d'un tablier²²?

B. Bonnet-Aymard, de son côté, a fait état, pour défendre la même thèse, du mot apparenté *soudar*, qui désigne dans certaines recensions du *Targum Yerushalmi* I le voile de Moïse (*Ex* 34, 33-34)²³. Mais qui ne voit que, là aussi, le mot ne saurait désigner qu'un tissu de dimensions réduites, et non la pièce de toile de plus de quatre mètres de long qu'est le suaire de Turin?

Les deux mots *soudar* et *soudarâ* n'appartiennent d'ailleurs pas au langage courant. Ils ne se rencontrent que dans les deux targums cités et dans certains documents talmudiques. Jastrow²⁴ les a traduits tous deux par *scarf* (écharpe) et *turban*. Il en restreignait ainsi indûment le sens à deux des emplois qu'on faisait du *soudarion* en milieu oriental²⁵.

21. *Le suaire de Turin et l'Évangile*, dans *Nouvelle Revue Apologétique* 36 (1939) 228-237.

22. Le mot *perizôma* employé ici par la Septante ne saurait avoir d'autre sens.

23. *Le Saint Suaire, preuve de la mort et de la résurrection du Christ*, Supplément à *La Contre-Réforme catholique au XX^e siècle*, s.d. (1981?), fasc. IV, p. 5.

24. *Dictionary of the Targumin, the Talmud Babli and Yerushalmi and the Midrashic Literature*, New York, 1950, II, p. 962.

25. Sur les imperfections de ce lexique, voir H.L. STRACK & G. STEMBERGER, *Introduction au Talmud et au Midrash*, coll. Patrimoines. Judaïsme, Paris, Cerf, 1986, p. 137.